

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 A 20h00  
A LA SALLE DE L'ILOT

Date de convocation ..... 02/09/2020  
Date d'affichage du compte-rendu ..... 11/09/2020

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, CADORET Nadia, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel Adjoint, BERTRAND Endy, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CRÉPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, JADEAU Valérie, MORISSET Marie-Paule, PAPIN Alexandra, PASQUIER Nicole, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RODRIGUES Sarah, ROUX Jean-François, SELLÈS Jérôme Conseillers Municipaux

Absents représentés : BOISSINOT Jérôme, pouvoir à PICHON Daniel  
FEDFEBEL Dominique, pouvoir à COUDERC Eric

Absent excusé : DROUET Céline

Secrétaire de séance : CHALMEL Florence

-----

→ *Le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2020 est approuvé sans observations particulières.*

-----

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire introduit cette séance de rentrée après un début de mandat marqué par la crise sanitaire que nous traversons. Les projets de début de mandat vont désormais pouvoir être lancés. Les membres extra-municipaux des commissions sont pour la plupart nommés.

La rentrée scolaire s'est bien passée pour les enfants scolarisés sur la commune. L'école Jean de la Fontaine voit ses effectifs fortement grimpés. Un 6<sup>ème</sup> enseignant vient d'être nommé en renfort pour l'année scolaire 2020/2021. Une réflexion va être conduite pour un éventuel agrandissement de l'école.

Les salles sont de nouveau ouvertes aux associations ainsi qu'à la location. Un protocole sanitaire a été mis en place. Celui-ci peut évoluer de jour en jour. Chaque association utilisatrice doit par ailleurs nous remettre un protocole sanitaire spécifique à son activité. Une jauge maximale a été fixée pour chaque salle et affichée à l'entrée des salles en question. Les particuliers louant des salles ont signé un avenant au contrat de location faisant apparaître les règles sanitaires en place. Ils ont également la possibilité d'annuler leur location, les arrhes sont alors remboursés ou reportés pour une location ultérieure.

L'Assemblée aura bien lieu au mois d'octobre comme chaque année. Toutefois, il n'y aura pas de feu d'artifice ni de bar. Ces restrictions nous ont été imposées par la Préfecture.

La semaine sans télé aura également lieu, toujours dans le respect des normes sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

Les spectacles à la Clef des champs vont également reprendre, en places assises uniquement.

### I *DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL*

#### 1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du DPU pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 21 juillet 2020 – Non bâti sur terrain d'une superficie de 83 m<sup>2</sup> - Section AH 324, 671 – 58 rue de la Caillère appartenant aux Consorts Rondard.
- Dossier reçu le 28 juillet 2020 – Bâti sur terrain d'une superficie totale de 384 m<sup>2</sup> - Section AI 94, 96 et 97 – 38 rue Jean-Paul II appartenant à M. MICHAUD Jean-Pierre.
- Dossier reçu le 28 juillet 2020 – Bâti sur terrain d'une superficie de 1 205 m<sup>2</sup> - Section AH 307 – 3 rue Monseigneur Cazaux appartenant à la SCI DCR.
- Dossier reçu le 3 août 2020 – Bâti sur terrain d'une superficie de 550 m<sup>2</sup> - Section C 582 – 5 rue de la Hulotte appartenant à M. JOLLY Félix.
- Dossier reçu le 3 août 2020 – Bâti sur terrain d'une superficie de 269 m<sup>2</sup> - Section AE 418 – 10 rue de Milvin appartenant à M. MICHENEAU Bruno.
- Dossier reçu le 3 août 2020 – Bâti sur terrain d'une superficie de 412 m<sup>2</sup> - Sections AB 87, AB 111, AB 114 et AB 115 – 2 rue du Moulin appartenant à Mme PANPANAY Edwige.

## 2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
07/07/2020	Ecole J. de la Fontaine	Location modulaire 12 mois - classe suppl.	COUGNAUD Services	11 794,42 €
08/07/2020	Aire Jeux - Ateliers - Stade - Bibliothèque	Réfection grilles et portails	JACQUES CLR	5 448,36 €
17/07/2020	Basilique	Nettoyage chéneaux	OS COUVERTURE	1 336,80 €
23/07/2020	Future zone d'habitation	Etude faisabilité lotissement - Contrat MO	SAET	3 360,00 €
23/07/2020	Future zone d'habitation	Diagnostic hydraulique et environnemental	GMI	2 520,00 €
27/07/2020	Salle de sports	Système accès : canons + clés électroniques	PROLIANS MARTIN RONDEAU	3 115,97 €
27/07/2020	Restaurant scolaire	Matériels cuisson	LE FROID VENDEEN	27 764,53 €
27/07/2020	Ecole J. de la Fontaine	Structure jeux	PCV COLLECTIVITES	24 796,80 €
27/07/2020	Ecole J. de la Fontaine	Fourniture et pose stores et volets roulants	BORE SUPIOT	6 253,24 €
27/07/2020	Salle la Clef des Champs	Autolaveuse	RONDEAU Frères	9 501,11 €
27/07/2020	Salle de l'ilot	Armoire réfrigérante	LE FROID VENDEEN	1 908,41 €
28/07/2020	/	6 000 Masques jetables	SOS MASQUES	2 532,00 €
31/07/2020	Ecole J. de la Fontaine	Etude faisabilité projet extension école	FARDIN Architecture	6 816,00 €
20/08/2020	Haute Grange - Centre de secours	Extension réseau électrique	SYDEV	18 570,00 €
20/08/2020	Haute Grange - Centre de secours	Travaux neufs d'éclairage	SYDEV	18 815,00 €
28/08/2020	Salle de sports	Rampes éclairage	YESS ELECTRIQUE	4 449,82 €
28/08/2020	Salle la Clef des sports	Eclairage extérieur	YESS ELECTRIQUE	5 209,92 €
28/08/2020	Ateliers municipaux	Fourniture et pose menuiseries	BORE SUPIOT	24 858,68 €
28/08/2020	/	Abattage arbres	COULONNIER Jean-Pierre	2 268,00 €
28/08/2020	Espace vert derrière mairie	Balançoise jeux	KOMPAN	1 452,00 €

## // FINANCES

### 1. Association Cyclo Détente VTT - Course cycliste du 3 octobre (assemblée) : demande de subvention exceptionnelle

L'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour l'organisation de la course en raison de l'annulation de la Vélorentaise qui leur permettait de financer la course. De plus leurs sponsors réduisent ou annulent leur partenariat financier du fait de la crise économique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au bénéfice de l'association Cyclo VTT et dans le cadre de la course cycliste à l'occasion de l'Assemblée qui se déroule chaque année sur la commune. Les crédits seront inscrits au budget 2020.

Exprimés : 26          Pour : 26          Contre : 0          Abstentions : 0

### 2. Modification tarifs droits de place

Par délibération du 3 mars 2016 le conseil municipal a décidé de créer un marché hebdomadaire communal avec le paiement d'un droit de place hebdomadaire auprès des commerces ambulants qui s'installent sur la place Louis-Marie Grignon de Montfort le mardi soir.

Tarifs :

Etalage inférieur à 5 m	4,00 €
Etalage compris entre 5 m et 10 m	5,00 €
Supérieur à 10 m	15,00 €

En Commission Vie économique et Tourisme du 15 juillet 2020, il a été évoqué une modification des droits de place que nous percevons dans le but de soulager la tâche de l'agent qui la perçoit de façon hebdomadaire. Les commerces interrogés sont également d'accord pour s'en acquitter en début de trimestre.

La taxe serait perçue chaque début de trimestre pour 12 semaines (soit sur 48 semaines par an en prenant en compte les vacances). Il sera proposé d'appliquer cette modification dès le 1er octobre.

Les tarifs appliqués seraient les suivants :

Objet	A compter du 01/05/2016	Proposition de tarifs A compter du 01/10/2020
<u>Droits de place marché</u>		
Etalage inférieur à 5 m	4 euros	3 euros
Etalage compris entre 5 m et 10 m	5 euros	4 euros
Supérieur à 10 m	15 euros	15 euros

Il est précisé que ces tarifs ainsi que la périodicité de versement s'appliqueraient également aux commerces ambulants s'installant régulièrement sur la commune en dehors du marché le mardi soir. Pour les commerces ambulants ponctuels les droits de place approuvés par délibération n° 28 du 23 février 2009 restent applicables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de droits de place applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2020 tels qu'énoncés ci-dessus ainsi que la périodicité de versement.

Exprimés : 26          Pour : 26          Contre : 0          Abstentions : 0

### III INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 1. Composition commission des impôts

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, les communes de + 3 500 hab. doivent procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres, laquelle doit comprendre en sus du maire Président de droit, 6 titulaires et 6 suppléants.

Consécutivement au renouvellement du mandat municipal, il convient de désigner les nouveaux membres composant cette commission.

La désignation doit normalement avoir lieu par voie de vote au scrutin secret et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle pour les conseils municipaux dans lesquels plusieurs listes sont présentées.

A défaut, l'assemblée peut voter pour une seule liste de candidats comportant 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la composition suivante :

##### Titulaires :

Nadia GIRARDEAU

Benoit BREBION

Nadia CADORET

Daniel PICHON

Marie-Noëlle HERSANT

Dominique FELDFEBEL

##### Suppléants :

Marie-Paule MORISSET

Endy BERTRAND

Florence FORGET-GAGEOT

Jean-François ROUX

Nicole PASQUIER

Vincent BOUSSEAU

Elodie REMIGEREAU

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

#### 2. Création et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est créé entre la Communauté de Communes et ses Communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par le Conseil Communautaire, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Lors de sa réunion en séance publique du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne a décidé de créer entre la Communauté de Communes et ses Communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), d'en fixer la composition à raison d'un représentant pour chacune des Communes membres de la Communauté de

Monsieur le Maire est candidat pour être représentant de la CLETC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Eric COUDERC, Maire, représentant de la CLECT pour le mandat 2020/2026.

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

#### IV RELATIONS AVEC LES PARTENAIRE EXTERIEURS

##### 1. Concours villes et villages étoilés

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) la commission Développement Durable de la Communauté de Communes a proposé de candidater au concours pour permettre d'obtenir la distinction « Territoire de Villes et Villages Etoilés » pour le Pays de Mortagne.

Le label vise à valoriser les actions menées par les collectivités autour de l'environnement nocturne et de la qualité du ciel.

Cette action a été présentée au Bureau Communautaire du 15 juillet 2020 et a reçu un avis favorable de l'ensemble des membres.

Les inscriptions au concours « Villes et Villages Etoilés » sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2020. Une contribution de 50 € par an est demandée pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif Villes et villages étoilés.

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

#### V QUESTIONS DIVERSES

##### 1. Nomination des membres extra-communautaires + membres commission office du tourisme

Marie-Noëlle HERSANT est nommée membre de la commission de l'office de tourisme.

S'agissant des commissions communautaires, les membres sont les suivants :

Pôle aménagement et transition écologique :

Membre communautaire : Benoit BREBION

Membre extra-communautaire : Daniel PICHON

Pôle attractivité du territoire :

Membre communautaire : Eric COUDERC

Membre extra-communautaire : Dominique FELDFEBEL

Pôle ressources :

Membre communautaire : Marie-Noëlle HERSANT

Membre extra-communautaire : Nadia CADORET

Pôle solidarité et familles :

Membre communautaire : Nadia GIRARDEAU

Membres extra-communautaires : Philippe GILBERT et Valérie JADEAU

## 2. Projet de voyage à Paris avec les classes de CM

Dans le cadre du passeport du civisme, un projet de voyage à Paris à l'occasion de la journée de la Vendée (pour allumer la flamme sous l'arc de Triomphe) est actuellement à l'étude. Initialement prévu début novembre, le contexte sanitaire actuel impose de n'emmener que 40 enfants maximum. Il est donc décidé de reporter ce projet à l'année 2021.

## 3. Enfance / jeunesse

Depuis plusieurs mois, l'association Familles Rurales et la commune travaillent conjointement sur les services enfance / jeunesse. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la définition de la politique enfance / jeunesse par les élus municipaux et la réalisation d'un audit organisationnel de la gestion associative.

Après de nombreuses rencontres et différents scénarios envisagés, le conseil d'administration de Familles Rurales a décidé, à l'unanimité, le transfert de la gestion et du personnel des services restaurant scolaire, périscolaire, accueil de loisirs et jeunesse à la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'association Familles Rurales ne disparaît pas pour autant. Un nouvel audit devrait être mis en place afin de réfléchir à l'avenir de l'association. Cette nouvelle organisation, laissera une place prépondérante à l'engagement des parents dans ces services périscolaires.

Une réunion est organisée par la commune le 17 septembre afin de réfléchir avec tous les acteurs de l'enfance / jeunesse aux actions à mettre en place au cours des prochaines années.

La commune ne manquera pas de communiquer ultérieurement auprès de la population et plus particulièrement auprès des parents d'enfants et de jeunes.

A Saint Laurent sur Sèvre, le 11 septembre 2020

Le Maire,  
Eric COUDERC

